

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.12PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 137'000.--  
pour l'acquisition de logiciels destinés à la facturation des énergies  
et à la gestion des stocks**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 mai 2013.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Joëlle Bettex, Elisabeth Descamps, Daniel Hofmann, Olivier Maibach, Gnanaseelan Subramaniam, Roland Villard, Bart Wind et de la soussignée, désignée et confirmée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria Capt, Municipale, accompagnée de Messieurs André Gallandat, ancien Chef de service SEY et de Fermino Cecchini, Responsable de l'Office informatique de la commune, que nous profitons de remercier pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

**Objet du préavis, apport de la délégation municipale et informations complémentaires**

Le préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 137'000.- pour l'acquisition de logiciels destinés à la facturation des énergies et à la gestion des stocks. En effet, les logiciels de facturation IS-E et de gestion de stock PCS, mis en service en 2006 (suite à l'acceptation du Préavis n°13 du 30 mars 2005), arrivent à une taille critique qui nécessite une mise à jour conséquente concernant 61 postes de travail. Il s'agit d'un investissement obligé de la part du fournisseur des logiciels.

Les buts principaux de cette mise à jour visent: une meilleure efficacité et sécurité du système. Actuellement, les données d'IS-E et de ProConcept ERP sont stockées sur un serveur commun à l'informatique communal, comme précisé dans le préavis. De plus, lors de l'impression conséquente des factures mensuelles du SEY, l'ensemble du système communal est ralenti et se trouve pénalisé. C'est pourquoi la mise à jour de cet outil et l'introduction d'un serveur spécifique au SEY permettra, tout en désengorgeant le serveur d'impression commun, d'améliorer l'efficacité du système: passage de Windows XP à Seven, introduction de la facturation électronique, possibilité d'imprimer plusieurs annexes aux factures, entre autres. D'autre part, l'indépendance du serveur garantira une meilleure sécurité du système informatique, comme le préconise les spécialistes.

Précisons également que les logiciels choisis en 2005 sont utilisés par une majorité de services et que l'étude<sup>1</sup> entreprise à l'époque avait exclu la solution SAP, qui, malgré sa performance, reste démesurée (coût de maintenance très élevés, paramétrages peu flexibles et complexité d'utilisation nécessitant une formation onéreuse) comme l'a rappelé la délégation municipale. En outre, les perspectives d'amortissement en 5 ans - prévues dans le préavis n°13 du 30 mars 2005 (article 2) - ont dépassé les attentes, puisque la mise à jour conséquente intervient 7 ans après le remplacement du système informatique.

## **Questions des commissaires et réponses de la délégation municipale**

Voici un résumé des questions des commissaires et des réponses de la délégation municipale :

⇒ *Quelle est l'implication du service informatique de la ville dans ce genre de démarche ? Est-il impliqué dès le départ.*

- Oui, le service est impliqué dès le départ.

⇒ *L'introduction d'un serveur séparé va rendre le SEY plus indépendant, mais est-ce que l'interface sera maintenue avec le serveur principal de la commune ?*

- Oui, c'est la même interface avec la même base de données.

⇒ *Est-ce que les sauvegardes (« Backups ») sont indépendantes.*

- Oui.

⇒ *Qu'en est-il de l'utilisation de logiciels libres, pourquoi utiliser Windows et non pas d'autres logiciels libres moins chers ?*

- Lors de l'étude et du choix d'un nouveau produit, il y a toujours dans le lot un logiciel libre et dans le cas où la compétitivité de ce dernier est égale à des produits plus chers, il est évidemment choisi. Ainsi, le service informatique travaille avec notamment Linux et d'autres logiciels libres. Toutefois, la délégation municipale précise que « libre » ne veut pas forcément dire « gratuit ». Par rapport à l'utilisation de Windows plutôt qu'un autre système, plusieurs arguments sont avancés : les utilisateurs sont souvent formatés Microsoft, ainsi l'utilisation d'un autre outil devient plus difficile ; par exemple Open Office, alternative possible à Windows a des retours négatifs. D'autre part la compatibilité des systèmes n'est pas toujours optimale, par exemple l'utilisation de produit « métier » ne s'interface souvent qu'avec Word.

⇒ *Qu'en est-il des E-factures (factures électroniques via internet), est-ce que ce type de facturation sera la norme ?*

- Le paiement électronique sera proposé aux clients qui le souhaitent. Actuellement ce sont les entreprises et les jeunes consommateurs qui demandent de pouvoir payer leurs factures par voie électronique. Une information sera diffusée à toute la clientèle dès que le système sera opérationnel.

---

<sup>1</sup> Cf. Préavis n°13 du 30 mars 2005.

⇒ *Les factures électroniques sont une excellente chose. Toutefois, à l'instar de certaines entreprises qui pénalisent (par des prestations papiers payantes) les clients ne souhaitant pas utiliser ce mode de paiement, il ne faudrait pas prêter les personnes qui n'y ont pas accès ou qui souhaitent garder les factures papiers. Quelle est la position du SEY ?*

- Plutôt que de prêter les clients qui n'utilisent pas les factures électroniques, ceux qui y passent seront avantagés.

⇒ *Quand est-ce que les E-Factures seront disponibles?*

- En octobre 2013 certainement, mais il est préférable d'attendre que l'outil soit opérant, avant de le proposer à la clientèle.

⇒ *Est-ce que cette mise à jour nécessitera de (re)former les employés des SEY, aucun coût de formation ne figurant dans le préavis?*

- Une dizaine de personnes devra suivre une formation suite à l'introduction de cette mise à jour. Les coûts de cette formation sont compris dans les Fr. 40'000.- mentionné dans le préavis au chapitre « Coût et financement », sous la rubrique « mise à jour des postes de travail » (p. 2).

## **Conclusion**

Les membres de la commission sont convaincus de la nécessité de cette mise à jour, qui s'inscrit dans la suite logique du changement du système informatique du SEY opéré en 2006. De plus, les commissaires se réjouissent de la possibilité, à l'automne 2013, de bénéficier de la facturation électronique et encouragent ceux qui le souhaitent à utiliser ce mode de paiement.

Ainsi, après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N°PR13.12PR tel que présenté par la Municipalité.

La rapportrice

Yverdon-les-Bains, le 8 juin 2013

Claire-Lise Detrey